

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012
CONVOCAION DU 15 NOVEMBRE 2012

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Marie Martine LAURENT, Catherine POLMAN, Christine PERONNE. Aurélia RIPOCHE
Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Raymond
BENITO, Pierre BAJOR.

Absent non excusé : M. Philippe LATASTE.

Secrétaire de séance : M. Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-FONCIER

1 – ZONE D'ACTIVITES

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la vente des terrains :

- M. PIERDON Marc, 2500 m² à 5 €/m²,

- Mme BENOIT Marie en remplacement de M. CHIRA Rudy, 4590 m² à 4,75 €/m².

Ces ventes ont fait l'objet d'une délibération lors de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2012.

2 – ACHAT TERRAINS

La commune souhaite acquérir un terrain cadastré section E 1254 d'une superficie de 716 m² situé au bourg à proximité de la salle des fêtes et du cimetière.

Le terrain appartient à M. Jacky BRANDY. Le prix demandé pour la vente est de 5 000 €.

En suivant, la commune souhaite acquérir une portion de la parcelle de terrain cadastré section E 70 d'une superficie de 90 m² située à l'entrée ouest du village des Gerbelots/les Jouhanets afin de récupérer les eaux pluviales qui descendent du chemin de Gratte-chèvre.

Le terrain appartient à M. Jacky BRANDY qui demande l'€ symbolique pour cette vente.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette négociation et l'autorise à signer tous les documents nécessaires dans ce sens.

3-P.L.U.

M. le Maire présente et commente le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) travaillé en commission had oc dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. communal.

Trois objectifs : Continuer à répondre à la demande afin de pérenniser la vie locale, tout en favorisant un développement urbain raisonné et de qualité, soutenir les activités économiques existantes ainsi que l'accueil de nouvelles entreprises, préserver et mettre en valeur l'environnement, le patrimoine bâti et paysager.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le P.A.D.D. présenté.

4- F.D.A.C. 2013

Dans le cadre du programme Fonds Départemental d'Aide aux Communes (F.D.A.C.) 2013, la commission « Voirie » présente et commente ses propositions :

- LE PONT D'AGRIS : Pose de trottoir et réfection de la chaussée avec un enrobé sur la RD 175, du carrefour à la limite de la propriété PIQUEPAILLE ; montant du devis 21 465,66 € TTC. Cette portion de route n'avait pas été refaite lors des travaux de la traverse du Pont d'Agris, faute de budget.

- LES CAMUS : réfection de la chaussée de la route de St Claud à la route de Chasseneuil, montant du devis « enduit gravillonné » 14 351,86 € TTC ou « enrobé » 35 880 € TTC. Il est à noter que l'évacuation des eaux se fait très mal sur la zone bâtie. Une étude complémentaire est nécessaire.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'opération du PONT D'AGRIS et émet un avis favorable à l'opération des CAMUS, sous réserve du résultat de l'étude complémentaire pour l'évacuation des eaux pluviales et que l'opération puisse être incorporée au budget Investissement 2013.

5-ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement d'un titre « Assainissement » de 27,89 €.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'admission en non-valeur de ce titre irrécouvrable.

6-INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du 7 novembre 2012 de la Trésorerie de La Rochefoucauld dont l'objet est l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le versement de l'indemnité qui s'élève à 403,73 €.

7-SDITEC

Par un courrier du 29 octobre 2012, le Service Informatique des Communes et des Etablissements Publics de coopération Intercommunale (SDITEC) a adressé ses nouveaux statuts pour validation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SDITEC.

8-RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que le recensement des habitants de la commune sera effectué du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Le coordonnateur communal du recensement sera Mme Corinne GERBEAU, secrétaire de mairie. Deux agents seront recrutés pour la collecte des informations.

9-REPAS DES AÎNES

La date du repas est confirmée au 21 avril 2013. Deux devis sont présentés. Le devis de Mme M. COMTE B. de Tourriers à 26 €/personne est retenu.

10-DEVIS

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal 2 devis Denis FORTIN pour des petits travaux de remise aux normes sur l'électricité au logement communal « Multiple-rural ».

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les devis de 242,28 € TTC et 158,29 € TTC de M. Denis FORTIN.

11-TELETHON

Dans le cadre du TELETHON 2012, le Conseil municipal décide de faire un don de 300 € au nom de la Commune d'Agris.

Prochain Conseil, **le mardi 18 décembre** 2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.